

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018
COMPTE RENDU**

PRESENTS :

Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Clare VERNIN, Mickaël DAUSSY, Colette MELON, Jean Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMAPGNAT, Urielle GONARD

ABSENTS EXCUSES : Emmanuelle BARLERIN (procuration donnée à Pascal PONCET), Nicolas OSSEDAT

ABSENT : Jean Michel BRISSAY

Secrétaire de séance : Mickaël DAUSSY

ADRESSAGE

La commission chargée notamment de la dénomination des rues, sous la présidence de Madeleine VEILLAS, présente le travail réalisé.

Ce travail sera remis le 01^{er} février 2018 aux services de la Poste à qui la commune a confié une mission d'assistance eu égard à la complexité du projet.

Dans ce cadre, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madeleine VEILLAS, à signer la convention définissant les modalités d'intervention de la Poste (attribution des numéros, communication aux habitants, etc...).

Monsieur le Maire remercie vivement Madeleine VEILLAS, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD et Mickael DAUSSY pour l'important travail réalisé.

Par ailleurs, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'État afin d'obtenir une subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) sur la base du devis d'assistance établi par la Poste pour un montant de 10 178.80 € HT.

ATELIER DU D8 – LIEU-DIT « L'USINE »

Monsieur le maire informe que Monsieur BENIGAUD, titulaire d'un permis de construire pour la création d'un atelier au lieu dit l'Usine depuis 2011 a pris contact en mairie en raison de la reprise de son chantier de construction (la structure et la couverture sont déjà réalisées). Initialement prévu pour une activité de métallerie, le bâtiment accueillera finalement une activité de laquage d'acier. Celle-ci doit impérativement débiter cet été 2018.

A cette fin, Monsieur BENIGAUD sollicite la commune pour acquérir les petites parcelles AE 327-331-333-336-339-310) traversées, pour certaines, par une partie de chemin rural qui ne figure qu'au cadastre et qui n'est plus existant sur le site.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la vente des biens ci-dessus désignés qui auront pour destination le stationnement du personnel et l'implantation d'un bassin faisant office de réserve incendie.

Le tarif est fixé à 0,30 centimes d'euro par m2 : terrain agricole / cf visite DDT il y a quelques années (M. Perey de la DDT).

Il conviendra, pour vendre la partie du chemin figurant au cadastre (mais ne figurant pas sur le terrain) d'engager les procédures adaptées et notamment d'engager une enquête publique.

Lors de cette même enquête, il sera procédé à la régularisation administrative du chemin utilisé actuellement mais dont le tracé ne figure pas, lui non plus, au cadastre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager toutes les procédures liées à la vente de ces parcelles et aux démarches relatives au chemin rural.

ACCA : OCCUPATION PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale l'autorisation donnée à l'ACCA pour construire un pavillon de chasse sur le terrain communal situé entre l'ancienne et la nouvelle station d'épuration.

A ce jour il convient de détacher le terrain d'assiette nécessaire à la construction en l'identifiant au cadastre pour ensuite rédiger le document le plus adapté permettant une bonne définition des règles d'occupation dudit terrain par l'ACCA.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à engager la procédure.

BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE PUBLIQUE CONVENTION DE PARTENARIAT DEPARTEMENT / COMMUNE

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention de partenariat proposée et validée par l'assemblée départementale définissant :

- les conditions d'octroi de l'aide technique du département à la commune
- les engagements de la commune relatifs au fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque dans le cadre du plan Lecture.

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans expressément et annuellement renouvelable au maximum pour une nouvelle période de 3 ans.

ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION SIEL / COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, confie la maîtrise d'ouvrage concernant le remplacement de la lanterne implantée au lieu-dit « La Bertonnière », près de la fromagerie.

Les travaux représentent un montant de 808.00 € HT dont 550.00 à la charge de la commune

Ces travaux seront amortis sur une année.

DENEIGEMENT : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHERIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le déneigement d'une partie de la commune est réalisé à l'aide d'une nouvelle étrave achetée tout récemment en commun avec la commune voisine de Chérier.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de l'établissement d'une convention entre les deux communes stipulant que :

- la répartition de l'investissement, de la maintenance, des réparations, du produit de la vente en cas de cession de l'étrave, sera à hauteur d'un tiers pour la commune de St Just en Chevalet et 2/3 pour la commune de St Just en Chevalet (pour tenir compte des kilomètres déneigés dans chaque commune).
- La facturation par le prestataire se fera par la prise en compte des heures de déneigement réellement effectuées sur chaque commune.

GRAND EOLIEN

Monsieur le maire communique les dernières informations en matière d'éolien :

Projet La Tuillère - Cherier

- la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le promoteur (Installation classée pour la protection de l'environnement : ICPE) refusée par le Préfet.
- les communes de St Priest-la-Prugne , de St-Just , l'association « bien vivre au pays d'urfé » mais aussi une trentaine de particuliers ont attaqué les permis de construire Cherier et la Tuillère au TA .
- l'autorisation de défrichement : l'association « bien vivre au pays d'urfé » mais aussi une trentaine de particuliers ont attaqué l'autorisation de défrichement initiale et celle de 2016. Le TA a annulé l'autorisation de défrichement initiale en condamnant le promoteur à verser 1000 euros aux requérants mais a validé l'autorisation de 2016. Les requérants ont décidé de faire appel de cette dernière décision.

Projet Chausseterre

Au regard d'un document reçu par les propriétaires forestiers, il s'avère que la société ENGIE Green réalise une étude en accord avec la municipalité pour l'implantation d'éoliennes industrielles dans le secteur « Ste Suzanne », « la Cabanne du Maquis » ...)

Le maire distribue à chaque conseiller copie du courrier qu'il a adressé aux élus de Chausseterre par lequel il demande officiellement si réellement un projet est en cours.

En effet, si tel est le cas, ce qui semble se confirmer, alors le maire (des communes impactées) et le notaire se doivent d'indiquer la situation aux gens en cas de succession, partage, vente. Il faut en effet s'attendre à une moins-value des biens.

Par ailleurs, un acquéreur ayant acheté sans la connaissance du projet pourrait se retourner contre le maire et le notaire pour défaut d'information ayant entraîné l'acquisition d'un bien à un prix ne prenant pas en considération le projet ou ayant entraîné une acquisition qu'il n'aurait pas réalisé s'il avait été informé.

Le conseil s'inquiète de l'avenir du Pays d'Urfé.
L'association « bien vivre en pays d'Urfé » est saisie.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle l'indisponibilité d'Alain DUFOUR suite à un accident du travail survenu le 20 septembre 2017.

La médecine du travail et un médecin expert préconisent une reprise à mi-temps (mi-temps thérapeutique) pour une première période de 3 mois avec aménagement du poste.

Dans ces conditions et compte tenu de la charge de travail à l'unité technique, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prolonger le contrat de Romain REGEFFE jusqu'au 30 juin 2018 à raison de 35 heures par semaine.

DEMENAGEMENT ASSISTANTES SOCIALES

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que les des assistantes sociales vont prochainement quitter les locaux qu'elles occupent au 1^{er} étage de la mairie pour s'installer rue René Cassin dans l'immeuble « Le Fayard ».

Pascal PONCET propose que ces locaux soient récupérés, réaménagés pour un usage municipal mairie (salle de réunion, bureau...). Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Clare VERNIN fait remarquer que l'immeuble « le Fayard » a une destination de logements et qu'il est regrettable que le conseil départemental y installe les assistantes sociales.

AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de définir des espaces publics à aménager en 2018.

Le conseil municipal retient à l'unanimité :

- la place de l'église : suppression des arbustes existants sur le muret limitant la place côté rue de Thiers pour mise en valeur des arbres existants et transparence permettant une meilleure vision architecturale de l'édifice église construit en pierre volcanique.
- place de la mairie côté poste : réaménagement de l'espace mitoyen à l'ex pâtisserie comprenant la mise en place d'un mobilier urbain.
- talus de l'école sous route de Roanne : suppression des végétaux existants et pose d'une toile végétale avant plantations en 2019

INTERCOMMUNALITE

- Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'à une faible majorité, les élus de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé n'ont pas souhaité opter pour la fiscalité professionnelle unique(FPU). Le régime de la fiscalité additionnelle reste donc d'actualité. Les élus Saint-Jurauds avaient voté pour la FPU et regrettent ce choix (cf précédents CR).
- L'intégration au sein d'un nouvel EPCI est un sujet toujours d'actualité mais toujours complexe. Des réunions avec le Préfet auront encore lieu dans l'espoir de trouver une solution ou au moins de conclure à des scénarii à étudier.
- Urielle GONARD déléguée à la commission ordures ménagères de la CCPU fait le compte rendu de sa dernière réunion CCPU visant principalement à réorganiser la collecte une fois tous les quinze jours sauf pour certaines activités ciblées (écoles, commerces ...). Elle précise qu'il est demandé à chaque commune d'organiser la distribution des nouveaux containers gratuits à ses administrés (containers identifiés par foyer avec possibilité de serrure de sorte à responsabiliser les gens et à améliorer le tri jugé très mauvais).
NOTA : les containers collectifs seront supprimés et le ramassage des sacs ne se fera plus sauf à de très rares exceptions fortement motivées.

Le conseil municipal arrête les dates des 09 mars après midi + 10 et 17 mars matin. Plus de 650 bacs seront livrés. Des permanences seront tenues à l'ancien local technique, rue de Thiers, où les administrés **devront absolument venir retirer leur nouveau bac.**

Claire VERNIN indique qu'il eut été préférable, pour améliorer le tri, de livrer des bacs spécifiques au recyclable à chaque foyer et d'organiser le ramassage à domicile comme pour les déchets ménagers. Mickaël DAUSSY s'étonne qu'en diminuant la fréquence de ramassage le prix ne baisse pas et s'étonne que ce soit aux communes de se charger de la distribution des bacs.

COMMUNICATION

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'une communication municipale va être distribuée dans les boîtes lettres :

- concernant les stages jeunes Hervé REVELLI reconduits deux semaines : du 16 au 20 juillet et du 23 au 27 juillet 2018
- apportant un complément aux supports distribués à l'occasion des vœux du maire.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après présentation des diverses demandes de subventions parvenues en mairie, le conseil municipal décide par 11 voix pour et 2 abstentions, d'accorder une aide de 200.00 € à l'APEL de l'école Sacré Cœur afin soutenir l'association dans son projet pédagogique 2017-2020.

D'autre part, il décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 1300.00 € au CR4C, organisateur de la course cycliste « le Tour du Pays Roannais » puisqu'il y aura un départ d'étape à St Just + un passage le samedi 30 juin. (La caravane partira de la place du Chêne et traversera le bourg / le départ est prévu Bd de L'Astrée).

Cette manifestation est co-financée par la CCPU et les communes traversées par la course.

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme :

Actuellement deux dossiers posent sérieusement problème.

Ils sont examinés par Mme l'ABF, la DDT et la mairie. Les intéressés sont prévenus. Le conseil municipal rappelle, encore une fois, les nombreuses communications sur le sujet et les ennuis auxquels il convient de s'attendre lorsque les démarches ne sont pas faites et les autorisations obtenues.

Hôtel de Londres :

Monsieur le maire informe l'assemblée que Madame CHAUVIN et Monsieur AUBRY seront les nouveaux gérants de l'Hôtel de Londres.

Académie des Maires et Elus Honoraires de France :

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de participation financière faite par cette académie nouvellement créée.

Bilan 2016/2017 du relais transport :

Le conseil municipal prend connaissance du bilan.

Secours hélicoptérés :

Monsieur le maire explique avoir reçu le représentant de la société HIS présentant des solutions connectées d'éclairage automatique pour les secours hélicoptérés.

La proposition consiste à installer un boîtier aux vestiaires du stade permettant ensuite la commande à distance de l'éclairage du terrain de foot par les secours, lieux d'atterrissage des hélicoptères du SAMU en cas de besoin de nuit. Le colonel commandant le SDIS de la LOIRE ayant donné pour instruction de ne plus missionner les pompiers pour cet éclairage nocturne cette proposition retient l'attention du conseil municipal (coût d'environ 2500 euros). Le conseil municipal et plus particulièrement Clare VERNIN va se renseigner auprès du SDIS avant de prendre une décision.

École publique :

Madeleine VEILLAS communique la date du prochain conseil d'école : 06.03 à 19 heures 00

La séance est levée à 23 H 15